

Le formulaire Brevet

Comment remplir votre dossier
de dépôt de brevet ?

MODE D'EMPLOI

LA DESCRIPTION DE L'INVENTION

Exemple de description d'une invention

Numérotation des pages

Les pages de la description et des revendications sont numérotées de façon continue de la première à la dernière page, en chiffres arabes, au-dessous de la marge, en haut et au milieu. Exemple: si votre description comporte quatre pages et vos revendications une page, les pages de description doivent être numérotées de 1 à 4 et la page de revendications doit être numérotée 5.

Dactylographie

Le texte doit être dactylographié. La frappe est effectuée en caractères noirs et indélébiles de façon nette et contrastée avec un interligne de 1,5. Seuls les symboles et caractères graphiques, les formules chimiques ou mathématiques peuvent être manuscrits.

Numérotation des lignes

Chaque feuille comprend de 35 à 40 lignes (sauf sur la dernière page, éventuellement) numérotées sur la gauche de 5 en 5, à droite de la marge, la numérotation reprenant à 5 en face de la 5^e ligne de chaque nouvelle page.

Marges

Chaque feuille doit respecter une "surface utile" délimitée par les marges suivantes : 2,5 cm à gauche et 2 cm en haut, en bas et à droite. Les marges ne doivent contenir aucune information.

The diagram illustrates the layout of a patent document page. It shows a central text area with a 2.5 cm left margin and 2 cm top, bottom, and right margins. The text is numbered on the left side from 5 to 35 in increments of 5. On the right side, there are four numbered callouts (1, 2, 3, 4) pointing to specific parts of the text:

- 1: Domaine technique de l'invention.
- 2: État de la technique antérieure, faisant ressortir le problème technique posé.
- 3: Exposé de l'invention permettant la compréhension de la solution technique apportée au problème technique posé, avec mention de toutes les caractéristiques techniques propres à l'invention et, en particulier, celles mentionnées dans les revendications.
- 4: Brève présentation des figures.

The text content is as follows:

La présente invention concerne un dispositif pour briser les pointes d'une ampoule contenant un liquide pour permettre l'écoulement de ce liquide.

L'ouverture de ces ampoules est traditionnellement effectuée à l'aide d'une petite lime, ce qui risque de blesser l'utilisateur.

Certaines de ces ampoules comportent une zone prélimée par le fabricant permettant à l'utilisateur de briser la pointe de l'ampoule sans avoir recours à une lime, mais en n'éliminant pas les risques de blessures.

Le dispositif selon l'invention permet de remédier à cet inconvénient. Il comporte en effet selon une première caractéristique, un boîtier présentant un orifice par lequel peut être introduite la pointe d'une ampoule et un levier articulé sur le boîtier. Ce levier, qui permet de démultiplier l'effort exercé par l'utilisateur, est pourvu d'une saillie ; ainsi quand l'utilisateur appuie sur le levier, la saillie exerce une pression sur la pointe pour la briser et la faire tomber dans le boîtier.

Selon des modes particuliers de réalisation :

- le levier peut constituer une partie du boîtier, une zone de moindre épaisseur formant l'articulation.
- un ressort peut être prévu pour éloigner la saillie de la pointe de l'ampoule.
- la saillie du levier peut comporter une partie abrasive.
- l'axe de l'orifice peut être prévu incliné par rapport au fond du boîtier.
- le boîtier peut comporter un rebord de mise en butée du levier.

Les dessins annexés illustrent l'invention :
La figure 1 représente en coupe, le dispositif de l'invention.
La figure 2 représente en coupe, une variante de ce dispositif.

En référence à ces dessins, le dispositif comporte un boîtier (1), dont l'une des petites faces latérales, est munie d'un orifice (2) ayant une forme correspondante à celle de la pointe d'une ampoule (3). La paroi supérieure du

ATTENTION ne pas respecter cette présentation peut entraîner, lors de l'examen de votre dépôt, un retard ou un rejet de votre demande.

- 2 -

boîtier comporte un levier (4) relié par une articulation(6) au boîtier (1). Ce levier (4) présente sur sa face interne, une saillie (5).

La longueur du levier(4) et la position de la saillie (5) par rapport à l'articulation(6) sont telles qu'une faible pression exercée par l'utilisateur sur le levier(4) est démultipliée et permet de briser la pointe de l'ampoule (3) et de la faire tomber dans le boîtier (1). Un ressort(7) interposé entre le fond du boîtier (1) et de l'extrémité inférieure du levier (4) tend à relever ledit levier (4).

Dans la forme de réalisation selon la figure 2, le boîtier(1) comporte en partie supérieure du petit côté opposé à l'orifice (2), un rebord(8) intérieur contre lequel l'extrémité du levier (4) vient en butée en position de repos.

La saillie (5) comporte une partie abrasive (9), une rotation de l'ampoule (3) dans l'orifice (2) permet ainsi de limer la pointe de l'ampoule avant d'exercer une pression avec le levier (4).

Le levier (4) constitue une partie du boîtier (1), une zone de moindre épaisseur de la paroi du boîtier formant l'articulation (6), ceci notamment dans le cas où le boîtier est réalisé en matière plastique en une seule opération de moulage par injection.

Selon une variante non illustrée, l'axe de l'orifice peut être incliné par rapport au fond du boîtier pour permettre l'écoulement du liquide dans un récipient destiné à le recueillir.

A titre d'exemple non limitatif, le boîtier aura des dimensions de l'ordre de 2,5cm pour la largeur et la hauteur et de 5 cm pour la longueur.

Le dispositif selon l'invention est particulièrement destiné à l'ouverture des ampoules pharmaceutiques.

Numéro de référence

Lorsque certaines caractéristiques de l'invention sont illustrées par une figure, ce signe permet d'identifier la caractéristique en question (voir p. 12).

Exposé détaillé d'au moins un mode de réalisation de l'invention précisant :

- 5 • la structure des différentes pièces ou parties constituant l'invention ;
- leur disposition ;
- leur fonctionnement.

6 Indication de la manière dont l'invention est susceptible d'application industrielle.

ATTENTION

- La description ne doit pas comporter de titre.
- Les appellations de fantaisie, marques ou déclarations dénigrantes à l'égard de quiconque sont interdites.
- Il ne doit pas y avoir de dessins dans le texte, ils doivent être réalisés à part.

Rappel

Il s'agit d'un texte destiné à **définir précisément la protection** que vous recherchez.
Ce texte **se fonde sur la description**.

Les revendications doivent énoncer les caractéristiques techniques constitutives de l'invention à protéger, avec leur numéro de référence.
Elles sont de deux sortes : les revendications indépendantes et les revendications dépendantes.

ATTENTION

- La simple énumération des avantages et des résultats obtenus par l'invention ne peut pas faire l'objet de revendications. Ils doivent être liés à des caractéristiques techniques.
- Les revendications ne peuvent pas apporter plus de précisions que n'en contient la description.

Le texte des revendications commence en haut de la page qui suit la dernière page de description.

L'indication "revendications" peut être portée en haut de la première page des revendications, de façon centrée en dessous de la marge.

S'il existe plusieurs revendications, elles doivent être numérotées de façon continue, en chiffres arabes.

Les différentes revendications et leur structure sont identifiées sur l'exemple en page suivante.

Exemple de présentation d'une revendication

Numérotation de la page de revendications à la suite de celles de la description.

↑

- 3 -

REVENDEICATIONS

1) Dispositif pour briser les pointes des ampoules contenant un liquide caractérisé en ce qu'il comporte un boîtier (1) présentant un orifice (2) dans lequel est introduite la pointe de l'ampoule (3) et un levier (4) articulé sur le boîtier (1) et pourvu d'une saillie (5) exerçant une pression sur la pointe de l'ampoule lorsque le levier est actionné par l'utilisateur.

2) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que le levier (4) constitue une partie du boîtier (1), une zone de moindre épaisseur formant l'articulation (6).

3) Dispositif selon la revendication 1 ou la revendication 2 caractérisé en ce qu'un ressort (7) tend à éloigner la saillie (5) de la pointe de l'ampoule (3).

4) Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que la saillie (5) du levier (4) est pourvue d'une partie abrasive (9).

5) Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que l'axe de l'orifice (2) est incliné par rapport au fond du boîtier.

6) Dispositif selon la revendication 3 caractérisé en ce que le boîtier (1) comporte un rebord (8), contre lequel l'extrémité du levier (4) vient en butée en position de repos sous l'action du ressort (7).

→

LA REVENDEICATION INDÉPENDANTE
comprend deux parties : un préambule suivi d'une partie caractérisante.

■ Préambule : désigne l'objet de l'invention et mentionne ses caractéristiques techniques connues.

■ Partie caractérisante : commence par l'expression "caractérisé en ce que" et énonce les caractéristiques pour lesquelles la protection est recherchée. Chacune des caractéristiques techniques doit, s'il y a lieu, être suivie, entre parenthèses, du numéro de référence.

→

LES REVENDEICATIONS DÉPENDANTES
éventuelles comprennent également un préambule et une partie caractérisante. Elles complètent la ou les revendications précédentes auxquelles elles se rattachent par des caractéristiques techniques additionnelles. Elles doivent comporter, dans leur préambule, une formule de rattachement à ces revendications.

■ Préambule dans lequel la formule de rattachement est soulignée.

■ Partie caractérisante.

→

Numérotation successive des revendications.

ATTENTION

- Si vous déposez plus de 10 revendications, vous devez acquitter au moment du dépôt une redevance pour chaque revendication supplémentaire (voir p. 27).
- Les appellations de fantaisie, marques ou déclarations dénigrantes à l'égard de quiconque sont interdites.
- Les dessins ne doivent pas figurer dans le texte, mais sont à réaliser à part (voir p. 11).

La formule de rattachement

est une formule permettant de ne pas réécrire un ensemble de caractéristiques déjà définies dans une revendication précédente.

Exemple : "selon la revendication 3", qui est le rattachement utilisé dans la revendication 6, signifie que l'objet défini dans la revendication 6 comporte tout d'abord les caractéristiques définies dans la revendication 3, auxquelles s'ajoutent celles qui suivent la formule "caractérisé en ce que".

L'ABRÉGÉ

Exemple d'abrégé

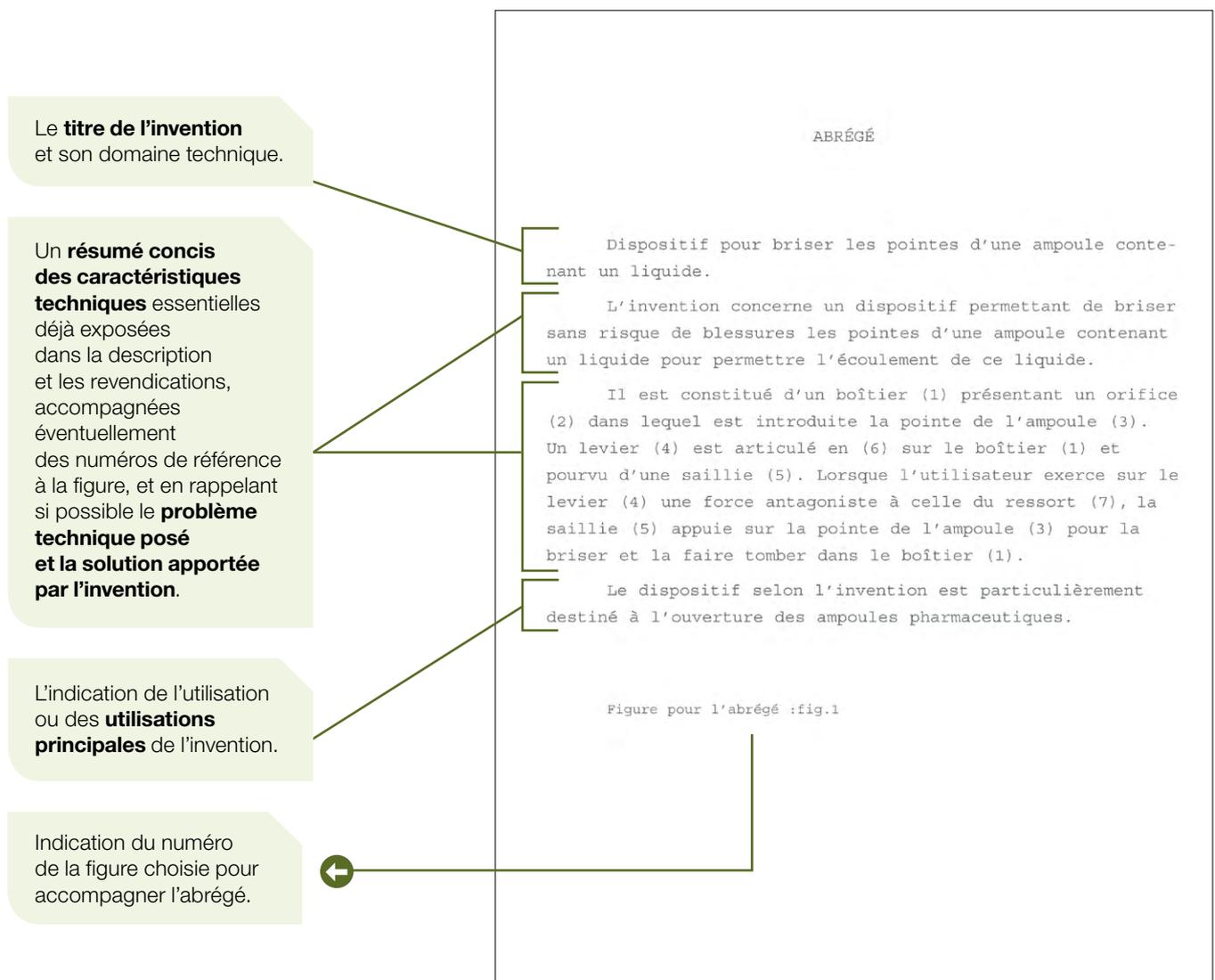
Rappel

L'abrégé est un résumé de l'invention.

Il comporte 250 mots au maximum et 150 mots seulement s'il est accompagné d'une figure (voir p. 13).

Il est constitué des éléments suivants :

- le **titre de l'invention** et son domaine technique ;
- un **résumé concis des caractéristiques techniques** essentielles déjà exposées dans la description et les revendications, accompagnées éventuellement des numéros de référence à la figure, et en rappelant si possible le **problème technique posé et la solution apportée par l'invention** ;
- l'indication de l'utilisation ou des **utilisations principales** de l'invention.



LES DESSINS

Exemple de dessins accompagnant la description

Rappel

Les dessins ne sont pas obligatoires, mais participent de façon non négligeable à la compréhension de l'invention, notamment de la description. Ils peuvent être constitués d'une ou de plusieurs figures.

Sur ces dessins sont représentés les éléments techniques qui constituent l'invention. Ils illustrent les différents modes de réalisation de l'invention (c'est-à-dire les variantes) exposés dans la description. Ils peuvent comporter une ou plusieurs figures.

L'utilisation de **photos** à titre de dessins est normalement **interdite** ; seules sont acceptées les photos en noir et blanc, avec une bonne qualité de contraste, directement reproduites sur la feuille de dessin (et non pas collées).

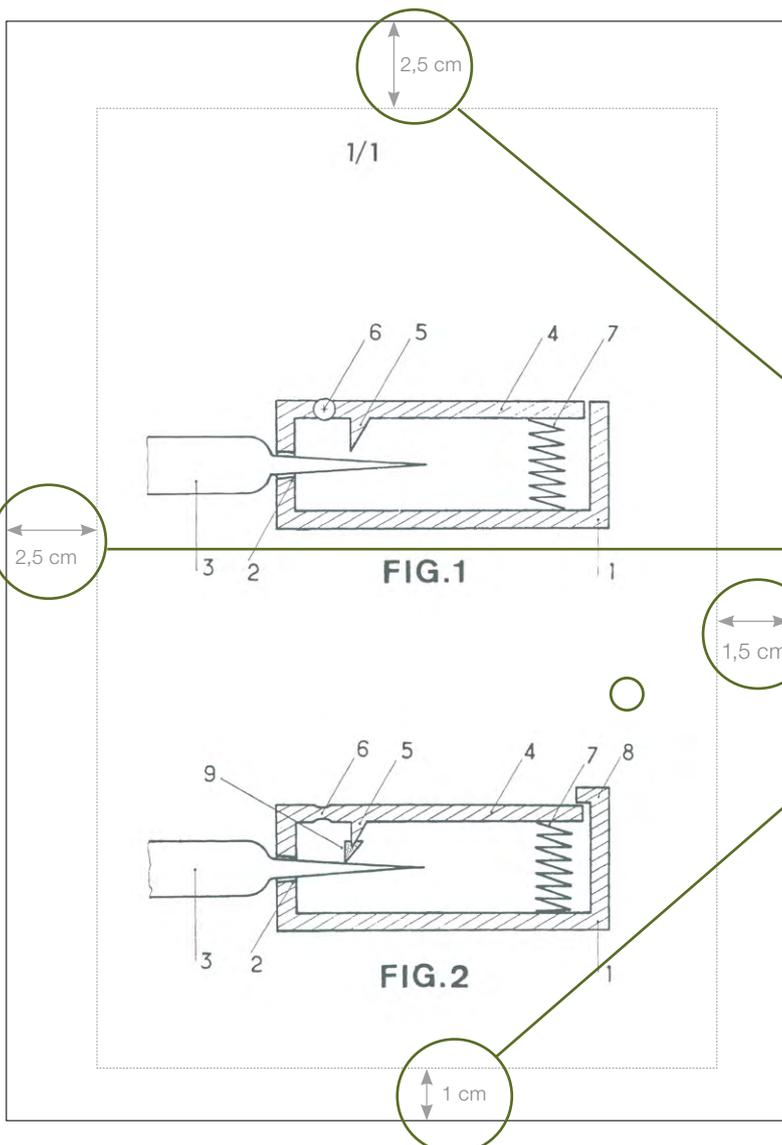
ATTENTION les dessins aident à comprendre l'invention, mais ne se substituent pas au texte !

Les dessins ne contiennent aucun texte, à l'exception des légendes telles que "eau", "vapeur", "coupe suivant A-A", "ouvert", "fermé" et des mentions indispensables pour la compréhension de certains schémas ou diagrammes comportant des circuits complexes, des courbes ou exposant les étapes d'un procédé.

Les dessins sont exécutés à l'intérieur d'une surface utile délimitée par des marges de 2,5 cm en haut et à gauche, 1,5 cm à droite et 1 cm en bas.

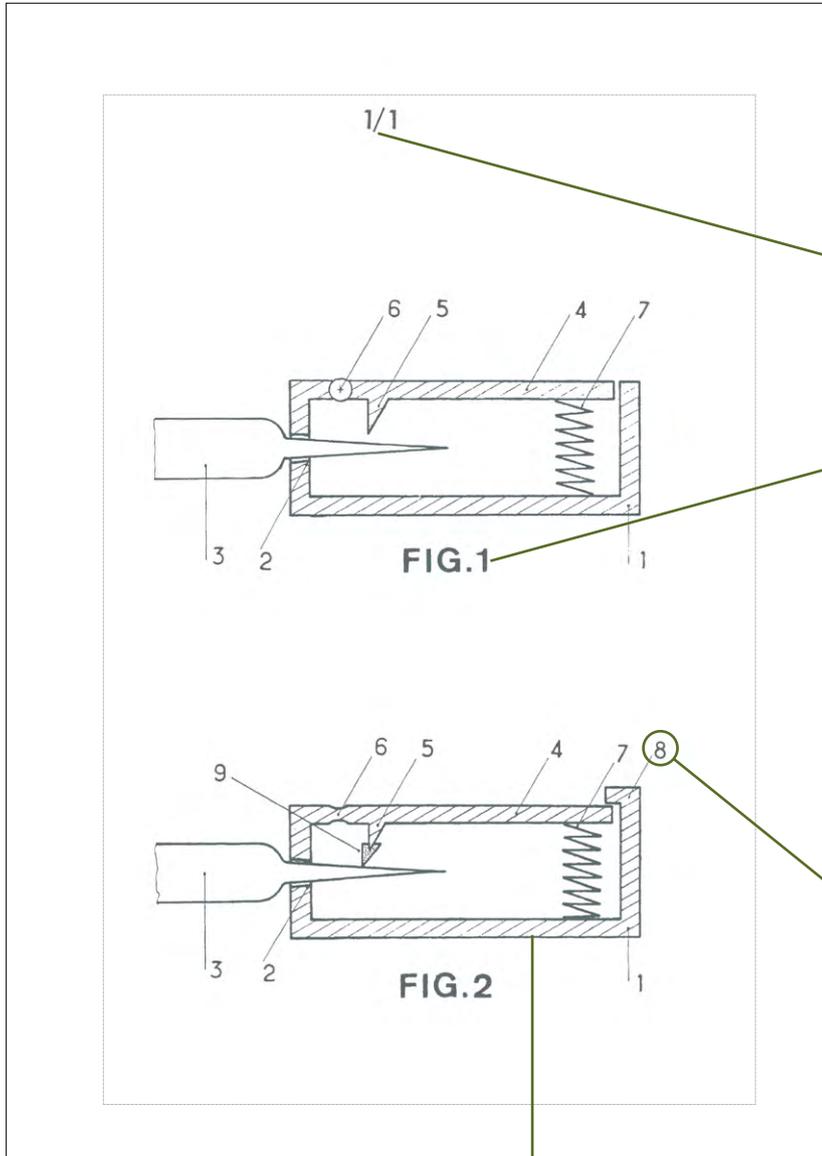
ATTENTION ne tracez pas de cadre !

Les dessins doivent être réalisés à une **échelle** permettant d'en distinguer sans difficulté tous les détails. En effet, au moment de leur publication au Bulletin officiel de la propriété industrielle (BOPI), ils sont réduits aux 2/3 mais doivent rester lisibles.



LES DESSINS

Exemple de dessins accompagnant la description



Les dessins sont présentés sur une ou plusieurs feuilles.

Chaque feuille est alors numérotée à l'intérieur de la surface utile, en haut et au milieu, en indiquant le numéro d'ordre de chaque feuille en chiffres arabes suivi du nombre total de feuilles, également en chiffres arabes, ces deux nombres étant séparés par une barre oblique. Si une demande de brevet comporte 5 feuilles de dessins, la mention "4/5" indique qu'il s'agit de la 4^e feuille de figures sur un total de 5.

Exemple : cette feuille de dessins est la première. La demande comporte une seule feuille de dessins.

Les différentes figures sont numérotées de façon continue de la première à la dernière en chiffres arabes lisiblement dessinés.

Chaque illustration est ainsi identifiée par un numéro.

ATTENTION la numérotation des figures est indépendante de la numérotation des feuilles comportant les figures.

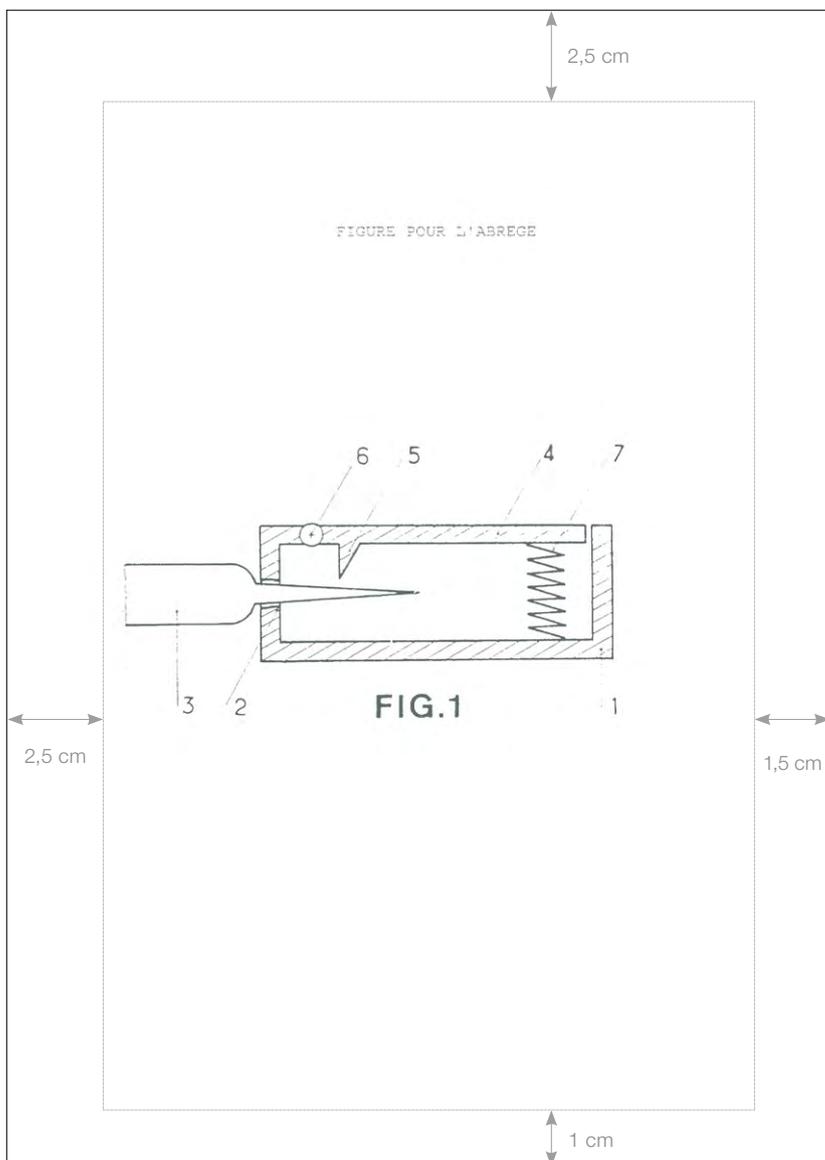
Le **tracé du dessin** doit être bien contrasté. Ce tracé peut être obtenu soit en dessinant directement, soit par un procédé de reproduction donnant des traits noirs sur un fond blanc.

Les coupes sont indiquées par des hachures qui ne doivent pas nuire à une lecture facile des signes de référence et des lignes directrices. Toutes les lignes des dessins sont, en principe, tracées à l'aide d'instruments de dessin technique. Les éléments d'une même figure sont proportionnels les uns par rapport aux autres, à moins qu'une différence de proportion ne soit indispensable pour la clarté de la figure.

Les dessins comportent des numéros de **référence** pour identifier les caractéristiques représentées. Ces numéros sont ceux utilisés dans la description et les revendications. Un élément identique, même représenté sur plusieurs figures, doit être désigné par la même référence. Les références (chiffres, lettres et signes) figurant sur les dessins ne doivent pas comporter de caractères de fantaisie rendant leur lecture difficile.

Ces chiffres et lettres ont une hauteur de 0,32 cm au moins. L'alphabet latin et, si telle est la pratique usuelle, l'alphabet grec, doivent être utilisés lorsque des lettres figurent sur les dessins.

Exemple de figure accompagnant l'abrégé



Dans le cas où des figures accompagnent la description, le demandeur (voir p. 14) doit choisir parmi celles-ci, pour illustrer l'abrégé, la figure la plus représentative de l'invention.

L'indication de la figure choisie est portée sur la feuille contenant l'abrégé.

Cette figure doit être présentée sur une feuille séparée, qui ne sera pas numérotée.

Son échelle doit lui permettre d'être lisible une fois ramenée aux dimensions de 1/4 de feuille.

Tous les numéros de référence présents dans le texte d'abrégé doivent se retrouver sur la figure d'abrégé.